



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du développement durable

Affaire suivie par : Annie Macé
pref-expro-envir@cotes-darmor.gouv.fr

Direction des relations
avec les collectivités
territoriales

**Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site
du lundi 15 mai 2023
14h30**

OBJET DE LA SÉANCE :

**Commission de suivi de site
ANTARGAZ à Saint-Hervé**

La commission s'est déroulée sous la présidence de M. David COCHU, Secrétaire Général de la Préfecture.

Personnes présentes :

UD DREAL :

Mme Anne VAUTIER-LARREY, responsable de l'Unité-Départementale de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)

Mme Magali HAMERY, adjointe à la cheffe de division des Risques Technologiques (DRT) du service prévention des pollutions et des risques (SPPR) de la Dreal

DDTM :

M. Daniel SOULABAILLE, chef de service Risques

SDIS 22:

Commandant Fabien HERAUX

Gendarmerie :

M. Christophe CARRO, représentant la BTA de Loudéac

Mme Aline BETTON, référente sûreté

Élus :

Mme Nicole LE COUEDIC, maire de St Hervé

M. Xavier HAMON, président de LCBC

M. Guénaél CHOUPAUX, maire d'Uzel

M. Thierry GOUYETTE, maire délégué de l'Hermitage-Lorge

M. Henri FLAGEUL, maire de La Motte

M. Joseph PERROT, adjoint au maire de St Hervé

M. Michel LE HELLEY, adjoint au maire de St Hervé

M. Emmanuel LE CANT, conseiller à St Hervé

Riverains :

M. Xavier QUENAULT

M. Benoît CONNAN

ANTARGAZ :

M. David RODRIGUEZ, ingénieur
M. Hervé PEIX, chargé de missions

Préfecture:

M. Pierre CIEREN, directeur des relations avec les collectivités territoriales
M. Jérôme LABRO, chef du bureau du développement durable
Mme Annie MACE, bureau du développement durable

Personnes excusées :

Monsieur le directeur de la délégation territoriale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé

Ordre du jour et présentations de la DREAL et d'ANTARGAZ : cf pièces jointes

Document rédigé par : Annie MACE

M. le président remercie les membres de la commission de leur participation à cette réunion. Mme le maire exprime sa satisfaction de voir la procédure avancer.

Le compte-rendu de la dernière CSS du 2 mai 2019 est approuvé.

L'exploitant est invité à présenter les actions menées pour les deux dernières années. Les documents présentés sont joints à ce compte-rendu.

M. PEIX est en charge du démantèlement du site qui a été entièrement dégazé. La sphère est encore en place. Il prévoit le début des travaux de démolition pour la fin juin. Deux bâtiments seront conservés pour l'instant : il s'agit des anciens logements de fonction et d'un bâtiment administratif.

M. le président demande si fin juillet ces démolitions seront effectuées. M. PEIX le confirme et précise que c'est l'entreprise Véolia qui se charge de la démolition.

M. RODRIGUEZ indique que deux études du sol ont été effectuées. Une pollution a été trouvée au lieu de déchargement des camions, sous l'enrobé. Cette terre sera retirée et transférée au bio centre.

Les déchets seront triés et évacués dans une filière adaptée.

M. PEIX précise que trois sites d'ANTARGAZ font l'objet d'une désinstallation en France. Le président en demande la raison. M. RODRIGUEZ explique la politique de l'entreprise qui consiste en un regroupement d'activités, et en la mise en place d'une autre logistique pour la distribution du GPL.

M. HAMON s'inquiète de la présence de plomb dans une petite partie du terrain. Mme le maire confirme que si le terrain est vendu, cette pollution peut avoir des conséquences selon les activités ou constructions futures.

La DREAL précise qu'il n'y a pas de valeur guide pour le plomb, cela dépend de l'usage futur et rien n'est acté aujourd'hui. La présence de plomb sera indiquée dans le rapport d'inspection. La zone où ont été retrouvés des hydrocarbures devra être retirée.

M. HAMON demande si la société ANTARGAZ souhaite vendre le terrain. M. PEIX répond que différentes utilisations sont envisagées comme l'installation d'un « champ solaire ».
Le président souhaite connaître la surface du terrain. Mme le maire précise qu'il occupe environ 7 hectares.

La DREAL rappelle qu'un arrêté préfectoral du 22 février 2023 a lancé la procédure d'abrogation du PPRT, ce qui a levé les servitudes permettant de nouveaux projets.

M. HAMON indique que la modification du PLUI est au stade de l'enquête publique.

Pour M. RODRIGUEZ, la direction d'ANTARGAZ prendra contact avec Mme le maire de Saint-Hervé en septembre pour envisager l'avenir du site. M. HAMON souhaite que la communauté de communes soit associée.

Le président indique qu'en vertu du principe de précaution, il conviendrait d'enlever l'anomalie (contamination au plomb) si l'entreprise accepte de le faire, la surface concernée étant minime (50 m²).

La DREAL dit être en attente d'éléments sur le démantèlement.

M. le maire d'Uzel demande des informations sur les personnes qui étaient en poste sur le site. M. PEIX répond que sur les deux personnes concernées, une est partie à la retraite. M. RODRIGUEZ précise que l'entreprise assure l'accompagnement de ses salariés dans le cadre d'un départ à la retraite ou pour une mutation.

La DREAL interroge sur le retrait des 3 groupes d'incendie. M. PEIX répond que c'est à l'étude.

M. HERAUX, du SDIS, rappelle que selon la future activité du site, une défense contre les incendies sera demandée.

M. QUENAULT souhaite savoir si des prélèvements ont été effectués sur les zones enrobées, car l'enrobé peut contenir de l'amiante. La DREAL répond que cela n'a pas été étudié.

Mme HAMERY, de la DREAL, rappelle l'importance de conserver des ressources contre les incendies pour les opérations de démantèlement.

Le projet d'arrêté prévoyant l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 27 mars 2014 approuvant le plan de prévention des risques technologiques autour de la société ANTARGAZ fera l'objet durant la deuxième quinzaine du mois de juin d'une consultation du public par voie électronique, puis sera soumis à l'avis des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

En l'absence de question supplémentaire, M. le président remercie les membres de la commission de leur attention et lève la séance.

Une visite du site est ensuite effectuée par l'ensemble des membres de la commission.

Le président de séance,

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a large, stylized loop in the middle.

David COCHU